

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE
CORSE GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
227^e SESSION EN RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
10 MAI - 10 JUIN 2022
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ BRETAGNE CENTRE-VAL DE
LOIRE CORSE GRAND EST HAUTS-DE-
FRANCE ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SESSION EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE

Semaine 1

Semaine 2

Semaine 3

Semaine 4

10
MAI

10-13
MAI

17-20
MAI

31-03
MAI

7-10
JUN

RAMBOUILLET

RAMBOUILLET

BREST
(internat)

RAMBOUILLET

RAMBOUILLET

CLÔTURE : 10 JUIN 2022 PARIS

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

Secteur privé : 1 600 €

Secteur public : 1 200 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région"

Pour plus d'informations, contact : sr@ihedn.fr

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional.
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers des trois armées et de la Gendarmerie, du grade minimum de lieutenant-colonel ou équivalent ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.